



Est-on oblig  de mettre le nom du pere quand il ne veut pas de l'

Par **cadyce**, le **17/07/2008**   **15:47**

bonjour mon compagnon et moi vivions en concubinage nous avons un enfant ensemble aujourd'hui je suis enceinte mais il ne veut pas de cet enfant suis-je oblig  de d clarer le nom du p re?il ne veut pas le reconnaitre
merci

Par **Tisuisse**, le **17/07/2008**   **18:30**

Lors de l'accouchement, demandez   faire votre d claration de naissance de votre enfant   la clinique et vous pourrez alors dire qui est le p re de l'enfant. Si votre concubin s'y oppose ensuite, il devra prouver, par voie judiciaire, qu'il n'est pas le p re (test ADN) s'il veut  chapper   ses obligations. Sil obtient gain de cause, il ne pourra pas, en contre-partie, b n ficier du droit de visite et d'h bergement pour son enfant.